

Que dit l'Église de la Crémation ou Incinération ?

Autrefois, quand le choix de se faire incinérer exprimait le refus de croire à la résurrection des corps, essentielle à la foi chrétienne, l'Église interdisait la crémation. Car nier la résurrection des hommes c'était du même coup donc nier aussi la Résurrection du Christ. L'apôtre saint Paul ne dit-il pas « s'il n'y a pas de résurrection des morts, Christ non plus n'est pas ressuscité...et si le Christ n'est pas ressuscité, votre foi est illusoire...dès lors ceux qui sont mort en Christ sont perdus. Si nous avons mis notre espérance en Christ pour cette vie, nous sommes les plus à plaindre de tous les hommes. Mais non, le Christ est ressuscité, prémices de ceux qui se sont endormis.» (1 Co 15, 12..20)



Aujourd'hui, sans doute nombre de personnes ont du mal à croire à la Résurrection ; mais le choix de se faire incinérer s'explique par d'autres raisons. L'Église ne l'interdit plus, mais elle manifeste sa préférence pour l'inhumation, pour imiter l'ensevelissement du Seigneur. Depuis ces jours où Jésus Christ a reposé trois jours en terre, la tombe des hommes est devenue pour les croyants signe d'espérance en la résurrection.

Préférence de l'Église

Père Antoine DENNEMONT